

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
HAUTE-GARONNE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-04

Séance du 25 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absent	0

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

**Date de convocation**

19 mars 2021

**Date d'affichage**

19 mars 2021

**Présents** : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Sandra GARCIA-BONET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Pierre SOUAL

**OBJET : Clôture des régies Pesage et Péricolaire**

Considérant que les régies Pesage et Péricolaire ne sont plus utilisées,

Considérant que l'article R.2221-16 du CGCT précise que la régie cesse son exploitation en exécution d'une délibération du conseil municipal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de clôturer les régies Pesage et Péricolaire au 1<sup>er</sup> avril 2021.

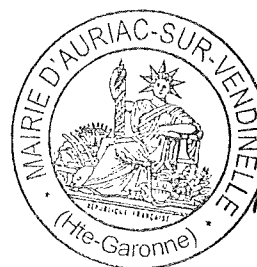
**Après en avoir délibéré, par 15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve la clôture des régies Pesage et Péricolaire au 1<sup>er</sup> avril 2021.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

*Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme*

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture le  
**31/03/2021**  
Et la publication le  
**31/03/2021**



Le Maire,

Roger PEDRERO